

COMHAFAT

Abidjan accueille la 7ème session



La septième Conférence ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) a tenu ses travaux du 25 au 27 juillet 2007 à Abidjan (Hôtel Ivoire).

Durant trois jours, les experts délégués des 22 pays membres, appuyés par des bailleurs de fonds, ont mené des réflexions portant sur la gestion rationnelle et l'exploitation durable des ressources halieutiques. Travaux d'experts et exposition ont marqué cette importante réunion au terme de laquelle le ministre Alphonse DOUATI a été reconduit à la présidence de l'Institution pour un nouveau mandat de deux ans. Après le rendez-vous manqué de la sixième session de la COMHAFAT en Juillet 2006 qui n'a pu se tenir en Côte d'Ivoire en raison de la situation socio politique difficile, cette septième session devait marquer le retour Progressif de notre pays sur la scène internationale à la tête de l'Organisation. C'est à juste titre que notre pays et le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques ont œuvré pour la tenue, en terre ivoirienne, de cette rencontre portant sur l'avenir du secteur de la pêche sur les côtes de l'océan atlantique. A un moment où l'ensemble de la Communauté internationale se mobilise de plus en plus autour de la préservation des ressources naturelles à l'échelle de la planète.

EXPLOITATION ILLEGALE

A Abidjan, à la suite du dernier sommet qui a eu lieu au Maroc en 2006, les problèmes communs relatifs à la gestion des pêches et à l'expansion de ce secteur ont été débattus.

Car les pays africains riverains de l'Atlantique sont confrontés à un ensemble de difficultés qui posent la question de la viabilité des ressources halieutiques des côtes maritimes à long terme. De ce fait, la surveillance et le contrôle des zones maritimes exclusives ont été au cœur des préoccupations.

En effet, le déficit en moyens de surveillance expose les côtes africaines au pillage de bateaux pirates qui exploitent illégalement les eaux territoriales. A la faveur de cette situation, les pratiques illicites et non conventionnelles mettent en péril l'écosystème marin africain. Même s'il est aujourd'hui difficile d'évaluer les pertes découlant d'un tel trafic, il est largement admis qu'une part importante de ressources échappe au contrôle des Etats riverains. Il s'agit de produits de pêche destinés, d'une part, directement à l'alimentation, et d'autre part, de ressources servant de matières premières aux industries de transformation. Ce phénomène est aggravé par les pertes en devise, en raison du fait que les produits transformés de la pêche (à l'image de l'industrie du thon) sont principalement destinés à l'exportation. C'est fort de ce constat que le Ministre Alphonse DOUATI, Président en exercice de la COMHAFAT, a indiqué lors de la cérémonie d'ouverture que...